



COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Mairie : 11 rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

Tél : 03.84.23.34.40

Courriel : secretariat@foussemagne.com

Horaires d'ouverture : lundi / jeudi : 16h à 18h et mercredi / samedi : 10h30 à 12h

BULLETIN n° 296 du 5 août 2019



Par arrêté Préfectoral N° 90-2019-07-25-002 du 25 juillet 2019, portant restriction des usages de l'eau avec le niveau « **Alerte renforcée** », sont interdits sur l'ensemble du département :

- Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles.
- Le remplissage des piscines privées, y compris démontables, d'une capacité supérieure à 2 m³, sauf pour la première mise en eau des piscines « enterrées » en cours de chantier et la mise à niveau nocturne nécessaire à la sécurité de l'installation.
- L'arrosage des pelouses, espaces verts et jardins d'agrément. L'arrosage des plantes en pot et des potagers demeure autorisé entre 20h et 8h.
- Le lavage des terrasses, toitures et façades sauf s'il s'agit de travaux programmés non reportables.

Ces mesures sont d'application immédiate et pour une durée de 3 mois à compter du 25 juillet 2019. Elles pourront être renforcées, prolongées ou abrogées en fonction de l'évolution de la situation.

En cas de non-respect de cette réglementation, le contrevenant est passible d'une **sanction pouvant aller jusqu'à 1500 €.**

Rappel fermetures :

La mairie sera fermée **du lundi 5 au samedi 17 août 2019 inclus.**

La médiathèque sera fermée **samedi 17 août et du lundi 26 août au lundi 16 septembre 2019 inclus.**

Participation aux frais de Centres de Loisirs Sans Hébergement :

Nous vous rappelons que la commune de Foussemagne, n'ayant pas de CLSH, peut **prendre partiellement en charge les dépenses** que les parents auront été amenés à faire. Ainsi, sur présentation des factures détaillées du CLSH agréé et d'un rib, il vous sera remboursé :

- 6 € par enfant pour une journée
- 4 € par enfant pour une demi-journée

Ramassage des poubelles :

Afin de garder un village propre et ne pas vous mettre en infraction, nous vous incitons à **rentrer vos containers après le ramassage des déchets** et en dehors des jours de collecte.



Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee :

Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) regroupe les éléments d'état civil des personnes nées en France et un numéro d'inscription (NIR) correspondant au numéro de sécurité sociale. Ces éléments sont repris pour certaines démarches : impôts, carte vitale, recensement, élections...

Si vous constatez une erreur concernant votre identité (nom de famille, prénoms, sexe, date ou lieu de naissance), vous pouvez demander une rectification à l'Insee qui gère ce répertoire. Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance.

Vous devez être en possession des éléments suivants :

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de la personne concernée par la demande de correction.
- Numéro d'identification du répertoire (numéro de sécurité sociale) si la demande concerne une personne majeure.

La demande se fait uniquement en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Devenez partenaires d'une photographe :

La photographe **Martine LOCATELLI** vous propose une rencontre dans un jardin, un verger, sur un sentier, ou en un autre lieu que vous appréciez. Avec elle vous mettrez en scène des moments de bonheurs quotidiens, pour en faire des images. Vous serez seul(e) ou accompagné(e) de personnes que vous aurez invité(es). Les prises de vue auront lieu **au mois d'août et début septembre**.

Inscrivez-vous par téléphone : 06 14 28 16 43 ou par courriel : martine.locatelli2@wanadoo.fr

Si vous souhaitez voir le travail de Martine avant, venez consulter ses catalogues à la médiathèque de Foussemagne. Les photographies restent propriété de l'artiste, mais elle est toute disposée à vous envoyer certains clichés par Internet.

Exposition des photographies : du 18 au 20 octobre 2019 à Foussemagne ou à Montreux-Château.

